

« L'ignorance coûte plus cher que l'information »

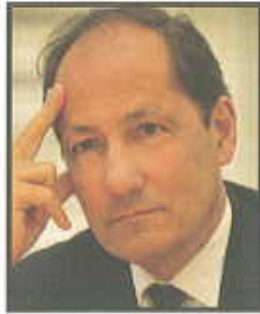
John F. Kennedy

Point de vue

Comment transformer les risques juridiques en entreprise en facteurs d'une meilleure gouvernance ?

Par Édouard de Lamaze, co-fondateur du cabinet Carbonnier Rasle Lamaze & Associés, conseiller économique et social européen et membre du CCBE

De plus en plus d'entreprises sont confrontées à la question des risques juridiques, qui les place parfois sous la pression médiatique. Dès lors, il n'est pas étonnant qu'une étude récente de Mazars montre que pour 73 % des entreprises, les risques juridiques sont devenus plus importants au cours des trois dernières années et que 95 % voient désormais la gestion de ces risques comme un enjeu majeur.



à ces nouveaux enjeux et être en phase avec son environnement.

Afin de prévenir au mieux les risques juridiques, l'entreprise doit être en mesure de répondre à quatre défis. Le défi de l'objectivité, en premier lieu, pour évaluer l'impact réel sur l'activité. Le défi de la démarche collective, afin que, grâce au

dialogue entre le directeur juridique et la direction générale, les risques juridiques inhérents à tout développement de l'entreprise soient intégrés le plus en amont possible dans le processus de décision : c'est systématiquement le cas pour les fusions-acquisitions, mais aussi dans le domaine commercial pour la mise en place de contrats-type. Le troisième défi est

celui de l'influence des directeurs juridiques sur les projets de la direction générale pour intégrer les facteurs stratégiques à leur propre réflexion. Enfin, le quatrième défi

concerne le bon niveau, entre les décisions qui doivent être prises et cantonnées localement et celles qui requièrent d'identifier et d'analyser les risques avec le corporate.

On le voit, l'enjeu de la bonne gouvernance revêt une dimension stratégique. Il est crucial de dépasser les différents intérêts particuliers et de préserver l'équilibre des pouvoirs dans l'entreprise pour canaliser les risques de conflits. Dans ces conditions, admettre la vulnérabilité potentielle de l'entreprise peut devenir une force puisqu'elle implique la sensibilisation et la mobilisation de la base au sommet sur cette problématique du risque. Armée d'une gouvernance transparente sachant emmener l'ensemble des salariés, l'entreprise aura les clés d'une meilleure sécurité juridique et d'une plus grande visibilité pour réaliser ses objectifs de développement et de croissance.

De fait, l'environnement des entreprises est de plus en plus exigeant et complexe, et le droit s'invite désormais dans leur gestion sur de multiples terrains, tels la transparence de la gouvernance, la protection des données numériques ou le droit de la propriété intellectuelle.

La rencontre du droit et de la vie des entreprises n'est pas toujours harmonieuse. Ainsi, là où l'entreprise parle innovation, l'État

oppose le principe de précaution ; à l'exigence de productivité, il oppose l'obligation de sécurité ; à la nécessité de la flexibilité, il répond sécurité de l'emploi et avantages acquis ; enfin, dans l'optimisation fiscale, il voit l'abus de droit. Ce contexte mouvant se traduit par une instabilité juridique, source de risques importants pour l'entreprise aux plans légal, réglementaire, fiscal, mais aussi jurisprudentiel. Cette complexité s'accroît en outre sous l'effet de l'inflation normative à l'œuvre dans l'Union européenne.

L'entreprise n'échappe au risque juridique ; l'enjeu pour elle est de parvenir à le maîtriser et l'anticiper, non seulement pour qu'il ne constitue pas un frein à sa croissance ou sa pérennité, mais aussi pour faire de la gestion du risque un outil déterminant de compétitivité et un vecteur de réputation vis-à-vis du public. Quelle que soit sa taille, l'entreprise doit donc s'armer pour répondre

“ Admettre la vulnérabilité potentielle de l'entreprise peut devenir une force ”

Cette semaine

■ **Claisse & Associés** prend un nouveau tournant (p2)

■ **Plusieurs conseils** sur la finalisation du rachat de SFR par Numericable (p3)

■ **Quatre cabinets** sur la cession de la Tour Blanche à Plaza Global Real Estate Partners (p4)

■ **Valérie Blandeau**, co-managing partner de Wragge & Co Paris (p5)

43

C'est le nombre de directeurs juridiques qui ont été recrutés ou promus entre septembre 2013 et octobre 2014.

Source : Equiteam, Ils ont évolué, oct. 2014